



ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ANDRE DRAPEAU

RUE DES CROISSETTES

85110 La Jaudonnière.

☎ : 02 51 34 34 43

Mail : ce.0851188e@ac-nantes.fr

Blog : <https://ecoleprimairepublique-lajaudonniere.e-primo.fr/>

Année 2022/2023

Conseil d'école n°2 du mardi 7 mars 2023 de 18h15 à 20h00

Ordre du jour :

- Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°1 de l'année 2022/2023.
- Plan de prévention pour la lutte contre le harcèlement scolaire.
- Projets pédagogiques réalisés et à venir.
- Demande de subvention « Les Incorruptibles ».
- Projet du city stade.
- Effectif 2023/2024.
- Travaux et remerciement.
- Questions diverses.
- Verre de l'amitié

<i>Personnes présentes</i>	<i>Personnes excusées</i>
Mr GUINAUDEAU, président du conseil d'école et directeur de l'école. Monsieur PELLETIER, maire de la Jaudonnière. Madame WARNEZ, conseillère municipale aux affaires scolaires. Madame GUILMINEAU, enseignante (maternelle) Madame BRUCHE, enseignante. (CP-CE1-CE2) Madame BONNIN, représentante des parents d'élèves titulaire. Madame DESPAQUIS, représentante des parents d'élèves titulaire. Monsieur MAUPETIT, représentant des parents d'élèves titulaire. Madame ROUSSIERE, représentante des parents d'élèves suppléante.	Madame BOUDEAU Marie, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Bocage-Est. Madame BELLET, enseignante. (CP-CE1-CE2) Madame BENETREAU Adélaïde, psychologue scolaire. Madame LECLERCQ, maître E du RASED. Mme BOUILLAUD, ATSEM. Madame VASSEUR-DUSSARD, représentante des parents d'élèves suppléante. Madame CHAUVET, représentante des parents d'élèves suppléante.

- Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°1 de l'année 2022/2023.

Aucun amendement n'a été proposé.

Le compte rendu du Conseil d'école n°1 du mardi 18 octobre 2022 est validé à l'unanimité.

Ce dernier sera publié sous la forme d'un procès-verbal.

Questions/Remarques :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et est publié sous la forme d'un procès-verbal.

- Plan de prévention de lutte contre le harcèlement scolaire.

Depuis 2021, la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement est devenue une priorité pour le gouvernement français. Ainsi, un plan de prévention intitulé « Programme Phare » a été réalisé par le Ministère de l'Education Nationale pour prévenir des risques et répondre aux situations de harcèlement scolaire. À compter de cette année scolaire, les établissements (école-collège-lycée) doivent s'appuyer sur le programme Phare pour constituer un plan de prévention de lutte contre le harcèlement scolaire. Dans un premier temps, ce dernier est présenté au conseil d'école avant une communication à tous les membres de la communauté éducative.

Monsieur GUINAUDEAU rappelle la définition du harcèlement scolaire. « Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement ». (*source Ministère de l'Education Nationale*).

- ➔ Projection du diaporama.

Monsieur GUINAUDEAU insiste sur le fait que ce plan de prévention implique tous les membres de la communauté éducative (élèves, enseignants, famille, les agents communaux de l'école, la municipalité). Tous les adultes de l'école (enseignants, personnel de l'école) doivent être formés à la prévention et à la gestion d'une situation de harcèlement. Dès lors, il est nécessaire d'organiser une réunion avec des élus et les agents municipaux pour travailler sur ce sujet.

Questions/Remarques :

Les représentants de parents d'élèves demandent si ce diaporama sera directement transmis aux familles ou si une réunion de présentation sera proposée afin de rassurer l'ensemble des

familles. Monsieur GUINAUDEAU évoque l'idée d'une réunion afin d'expliciter le cadre national de ce plan de prévention. Ce dernier ne sous-entend pas la présence de harcèlement à l'école de la Jaudonnière mais répond à une politique nationale de prévention. Tous les membres de la communauté éducative d'un établissement scolaire doivent être impliqués pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement. Ce diaporama n'est pas adressé aux élèves. Des activités spécifiques sont proposées auprès des élèves. La formation des médiateurs de l'école est un outil parmi tant d'autres pour prévenir du harcèlement scolaire.

➤ Les projets réalisés et à venir.

- Le premier marché de Noël de l'école :

Cette année, l'équipe enseignante et les parents de l'amicale laïque avaient souhaité proposer un moment convivial entre les membres de la communauté éducative pour amorcer les fêtes de fin d'année. Il a été décidé d'organiser le premier marché de Noël des élèves le vendredi 16 décembre, dernier jour d'école avant les vacances. Les enfants avaient conçu des bricolages et des gourmandises qui étaient destinés à la vente. La participation des familles fut appréciée et l'affluence a été à la hauteur de l'événement. Le bilan est positif. L'équipe enseignante remercie les familles qui ont aidé à l'organisation de cette manifestation. Monsieur GUINAUDEAU tient à remercier tout particulièrement Monsieur Bernard FICHET, 1^{er} adjoint de Monsieur le Maire, pour sa disponibilité et son aide le vendredi et le samedi matin.

Questions/Remarques :

Le bénéfice de ce marché de Noël est de + de 400€.

- École et Cinéma :

Les classes de maternelle et de CP-CE1-CE2 ont participé à deux nouvelles séances de cinéma au deuxième trimestre : « Petites Z'escapades » (cycle 1), « L'homme qui rétrécit » (cycle 2). Au troisième trimestre, les deux classes iront voir le film Totoro.

- Piscine :

Depuis le jeudi 2 mars, les élèves du CP au CM2 se rendent à la nouvelle piscine de Chantonny dans le cadre de l'enseignement obligatoire du savoir nager. L'équipe enseignante remercie les parents qui se sont proposés pour accompagner. Les séances ont lieu le matin. Étant donné que le deuxième service de restauration débute à 12h45, les enseignants demandent aux familles de prévoir exclusivement un fruit ou une compote pour

répondre aux besoins nutritionnels des élèves et non des gâteaux ou des friandises. Cette volonté s'inscrit dans l'éducation à la santé.

Questions/Remarques :

La première séance a été appréciée de tous par la qualité de la structure et l'organisation pédagogique. Formation de 4 groupes de niveau répartis entre les deux enseignants et deux maîtres-nageurs sauveteurs.

- Sécurité routière :

Le lundi 3, le mardi 4 et le vendredi 5 avril, les élèves du CP au CM2 participeront à trois séances dans le cadre de la sécurité routière. Monsieur Christophe DUFOUR, intervenant à la communauté de communes, interviendra de la façon suivante :

- CP,CE1,CE2 : 2 séances de vélo, 1 séance en tant que piéton.
- CM1-CM2 : 3 séances de vélo.

Cet enseignement vise à permettre aux élèves de se déplacer à pied ou à vélo en sécurité. Si possible, il sera demandé aux familles d'apporter le vélo des enfants, leur casque et un gilet jaune.

Questions/Remarques :

L'absence des « petites roulettes » dès le CP, est-ce obligatoire ? Monsieur GUINAUDEAU rappelle que les élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) doivent être capables de se déplacer en tant que piéton en sécurité. Néanmoins, en accord avec l'intervenant, deux séances de pratique à vélo seront proposées suite aux observations de Monsieur DUFOUR. En effet, ce dernier constate que certains élèves de cycle 3 (CM1-CM2) sont en difficulté pour se déplacer à vélo dans les écoles où il intervient. Ainsi, il propose ces séances dès le cycle 2 pour leur permettre de gagner en aisance.

- Olympiades :

L'axe 2 du projet d'école 2022-2026 avait pour objectif d'enrichir le classeur des Parcours éducatifs en incluant le volet EPS dans le "Parcours Santé." Parmi les actions énoncées, l'équipe enseignante avait fait le choix d'un événement sportif en perspective des jeux olympiques 2024. Ainsi, au mois de juin, une matinée sera consacrée aux « Olympiades de l'école » avec plusieurs activités sportives. Les familles seront sollicitées pour participer et encadrer l'événement. Un pique-nique et une remise de médailles seront prévus. L'équipe enseignante poursuit sa réflexion quant aux modalités de cet événement sportif.

- Sortie scolaire de fin d'année :

L'équipe enseignante a planifié la sortie d'école pour le mardi 13 juin. Les élèves se rendront au zoo de Mervent pour participer à des activités pédagogiques sur le thème de l'alimentation animale et sur les modes de vie des animaux. Une participation de 8€ sera demandée par enfant. Le reste de la prise en charge sera effectuée par l'amicale laïque. Un mot sera transmis dans les prochains jours afin de permettre aux familles d'échelonner leur paiement si nécessaire.

Questions/Remarques :

La mobilisation de deux cars interpelle les enseignants. En effet, un seul car ne peut pas transporter l'ensemble des personnes (*élèves, enseignants, aide maternelle, AESH, parents accompagnateurs*). Il faudrait donc un deuxième car mais ce dernier serait peu rempli. Monsieur GUINAUDEAU a effectué trois demandes de devis mais aucun transporteur ne propose un car à étage ou un petit car supplémentaire. Il pourrait être demandé aux parents accompagnateurs d'utiliser leur propre moyen pour nous accompagner si nous devons utiliser un seul car. De plus, si de nouveaux élèves arrivaient d'ici le mois de juin, il faudrait utiliser obligatoirement un deuxième car. Monsieur GUINAUDEAU va relancer les sociétés de transport pour trouver une solution par rapport à cette situation. Monsieur GUINAUDEAU va également se rapprocher des services de l'Education Nationale pour connaître la législation concernant la présence obligatoire des accompagnateurs dans le car. (ex : les AESH, les parents bénévoles).

➤ Demande de subvention « Les Incorruptibles ».

En 2019, sur proposition de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, la commune a signé une convention « territoire et lecture » et a reçu une dotation de 1551,30 € de la part de l'État. Ce dispositif « Plan bibliothèque » a pour but de renouveler le fonds de livres à disposition des élèves, d'initier des projets autour de la lecture en partenariat avec les mairies. Sur proposition de l'équipe enseignante et en accord avec la précédente équipe municipale, cette dotation a permis de participer au prix des Incorruptibles. L'objectif de cette association est de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes à travers des actions de lecture (*une sélection de six livres par niveau ; soit 30 nouveaux livres par an pour la bibliothèque*). Ce projet annuel permet de mener un projet commun avec la municipalité autour de la citoyenneté. En effet, au mois de mai, les élèves de l'école se rendront à la mairie pour voter et élire l'album de leur choix sur les mêmes modalités que leurs parents. Ainsi, les Incorruptibles permettent de construire et d'enrichir une culture civique.

Chaque année, cet investissement représente un coût compris entre 370 € et 400 €. À ce jour, il reste 164,86 €. L'équipe enseignante souhaiterait poursuivre ce dispositif et interroge la municipalité sur l'éventuelle prise en charge du coût pour les années à venir.

Questions/Remarques :

Monsieur le Maire confirme avoir reçu la demande de subvention de la part de l'équipe enseignante. Elle sera discutée le soir même au conseil municipal.

La décision de renouveler ce dispositif sera prise au mois de juin afin de recevoir les livres pour la rentrée.

➤ Projet du city stade.

Lors du précédent conseil d'école, la question de l'emplacement du city stade avait été abordée. Monsieur le Maire avait présenté les prémices de ce projet et avait indiqué qu'il était encore à l'étude.

L'équipe enseignante souhaiterait connaître les avancées du projet concernant son emplacement.

Questions/Remarques :

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal abordera ce sujet le soir même. Monsieur le Maire rappelle que peu de parents étaient présents à la réunion proposée aux familles. Il n'y a pas eu d'opposition forte au projet. La question de l'emplacement a été discutée. Des propositions sur d'autres lieux ont été évoquées mais elles posent d'autres contraintes.

Monsieur GUINAUDEAU avait demandé à ce que Monsieur le Maire apporte la projection en 3D de la structure sur la cour. Les membres du conseil d'école ont pu visualiser l'enceinte. Monsieur GUINAUDEAU tient à rappeler que l'équipe enseignante n'avait jamais émis un avis défavorable sur la structure mais sur l'emplacement. Il tient à rappeler une nouvelle fois que les enseignants accepteront la décision du conseil municipal sans problème. Monsieur GUINAUDEAU évoque sa présence à l'école de Saint-Jean de Beigné en compagnie de la directrice de l'établissement pour visualiser la structure sur une cour de récréation. Monsieur GUINAUDEAU transmet les photos prises à Monsieur le Maire et à Madame Warnez. Il affirme que leur structure est plus grande que celle projetée sur la cour de l'école. La question de la superficie est importante car si elle était trop petite, elle pourrait être plus adaptée à des enfants de l'école qu'à des adolescents. Monsieur le Maire informe que des devis ont été établis et que le conseil municipal discutera de l'emplacement ce soir.

Comme depuis le début, Monsieur GUINAUDEAU réaffirme la volonté de l'équipe enseignante de se concerter avec les élus sur ce projet. Si ce dernier devait se réaliser sur la cour, il sera

impératif de réunir la municipalité, les enseignants et le personnel de surveillance de l'école pour anticiper les problématiques de sécurité (les angles morts de la cour, le nombre d'adultes présents sur la cour pour la surveillance, la question du fonctionnement). La responsabilité de chacun sera en jeu. Monsieur le Maire rappelle que la structure sera soumise à un contrôle par la commission sécurité tous les ans.

➤ Effectifs actuels et perspective pour l'année 2023/2024.

À ce jour, les effectifs de l'école sont les suivants :

Classe de maternelle			Classe de CP-CE1-CE2			Classe de CE2-CM1-CM2		
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2
4	4	13	4	5	5	5	7	9
21 élèves			14 élèves			21 élèves		

Nombre total d'élèves : 56 élèves.

Projection provisoire pour l'année scolaire 2023/2024:

Classe de maternelle			Classe de CP-CE1-CE2			Classe de CE2-CM1-CM2		
TPS	MS	GS	CP	CE1		CE2	CM1	CM2
PS								
7	4	5	10	4		5	10	7
16 élèves			14 élèves			22 élèves		

- Effectif prévisionnel pour l'année 2023/2024 : 52 élèves.

➤ Travaux et remerciement.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour le prêt du vidéoprojecteur de la commune pour la classe de maternelle. Ce dernier ne fonctionnait plus du tout.

L'équipe enseignante interroge la municipalité concernant l'installation de la nouvelle structure sur la cour de maternelle. Lors du dernier conseil d'école, Monsieur le Maire avait informé que

cette dernière devait être installée en principe au mois de décembre mais il pourrait y avoir du retard.

Questions/Remarques :

Monsieur le Maire confirme que le colis de la nouvelle structure est arrivé et stocké derrière la garderie. Toutefois, en raison des faibles températures, elle ne peut pas être encore installée. Pour coller les dalles, une température de 15 degrés est nécessaire. La structure sera en bois car elle est garantie plus longtemps (10/15 ans).

Monsieur GUINAUDEAU interroge Monsieur le Maire concernant la nécessité d'avoir une clé de la garderie au sein de l'établissement. En effet, en cas d'absence imprévue de Mlle PELLETIER, aucune personne de l'école n'a la possibilité d'ouvrir l'accueil périscolaire pour la garderie.

Questions/Remarques :

Monsieur le Maire pensait qu'un double des clés avait été effectué.

Une clé de la garderie sera présente à l'école.

➤ Questions et informations diverses.

La fête des prix aura lieu le samedi 1^{er} juillet à 11h30. Elle sera suivie d'un temps de restauration et d'animations qui seront précisées ultérieurement.

L'élection du prix des Incorruptibles aura lieu le mardi 16 mai en mairie.

Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 30 mai.

Thomas GUINAUDEAU

Président du conseil d'école

Sophie BRUCHE

Secrétaire de séance